



Septembre 2021

Newsletter 2/2021

Contenu

- Mot du président
- Les News du Bureau et du Comité cantonal
- Agenda
- La vie des sociétés membres
- Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes
- Le coin de l'éthique

Le mot du Président

Chers chasseresses et chasseurs fribourgeois,

Je vous souhaite du fond du cœur de vivre l'expérience merveilleuse d'une chasse sans soucis, relaxante et réussie - avec le bonheur souhaité avant et après le coup de feu.

C'est en particulier à la communauté des chasseurs que s'offre la possibilité de combiner l'ancien et le nouveau. La chasse est acceptée par le grand public si elle préserve les traditions mais ne se ferme pas à la modernité. Si elle réussit à trouver la synthèse entre la haute technologie et l'antique, alors la chasse n'est pas une ancienne pratique mais une utilisation durable de la nature et un bien culturel maintenu en vie.

Nous parvenons à une chasse durable lorsque nous harmonisons et additionnons les exigences de la société, les résultats de la science, les directives de l'éthique de la chasse et la culture de la chasse. Ce n'est que si nous sommes prêts à changer tout en préservant les traditions que nous et la chasse sommes crédibles.

Longue vie à la chasse fribourgeoise.

Votre Président, Anton Brügger

Bilan et suite de la formation des candidats chasseur



Félicitations et départ pour la prochaine session

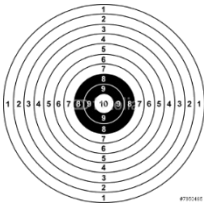
Les examens théoriques ont eu lieu le 22 mai 2021 et la pratique a eu lieu le 27 et 28 mai à Zollhaus. 71 candidats ont commencé la formation, 13 l'ont interrompue et nous pouvons féliciter 48 nouvelles chasseresses et chasseurs fribourgeois qui ont été diplômés le 2 juillet 2021. Bravo !

Nous pouvons encore remercier et féliciter les membres de la formation qui font un travail admirable et qui dispensent une formation de haute qualité qui assurera une pérennité pour le futur de la chasse fribourgeoise. La formation des candidats chasseurs est un atout dans la défense de la chasse auprès de ses détracteurs.

Les inscriptions sont ouvertes pour la prochaine session de formation sur le site de la chasse fribourgeoise. La soirée d'information aura lieu le 03.11.2021 à Grangeneuve et les cours commenceront en décembre 2021.



Les news du Bureau et du Comité cantonal



Attestation de tir pour les chasseurs fribourgeois

Les chasseurs fribourgeois doivent s'astreindre à passer une attestation de tir tous les 3 ans pour avoir une attestation cantonale ou tous les ans pour une attestation nationale. En 2022, l'attestation cantonale sera valable 2 ans et en 2023 elle devra être passée chaque année.

Commission permanente communication & éthique

Dans le cadre du comité cantonal du 08.09.2021, **Marco Pittet a été élu par applaudissement au poste de président de la commission permanente Communication & Ethique.** Marco est diplômé en sciences alimentaires et travaille dans ce secteur. Domicilié en Gruyère, il passe son permis en 2018. Il chasse dans le canton de Fribourg depuis l'obtention de son permis en compagnie de son groupe et surtout de son père et de son grand-père : Yvan et Daniel Pittet. Comme vous l'avez compris, chez lui, la chasse est aussi une affaire de famille qui a commencé avec son arrière-grand-père : Louis Pittet. Il est motivé et veut s'engager à communiquer pour rassembler les chasseurs et surtout expliquer la chasse au grand public.

« Je suis convaincu que la chasse reste encore très peu connue du grand public et qu'elle souffre encore de vieux stéréotypes. Nous avons une formation de haute qualité et une belle éthique de chasse dans le canton de Fribourg. Si nous arrivons à faire comprendre cela au grand public, enfants et adultes, la chasse a un bel avenir. »



Agenda

3 novembre 2021 : Soirée d'information jeunes chasseurs - chasseresses

24 novembre 2021 : Séance du comité cantonal FFSC

19 janvier 2022 : Séance du comité cantonal FFSC

5 mars 2022 : Assemblée des déléguées de la FFSC, organisée par la section du Lac

14 mai 2022 : Journée de formation continue à Ulmiz



La vie des sociétés membres

Section des chasseurs de la Gruyère

Le chien de rouge 2021 ...une année de grand cru !

L'année 2021 est une année particulière pour notre section, notamment pour les chiens de rouge.

En effet, notre section a organisé les examens sur le plan cantonal le samedi 10 juillet dernier. Ceux-ci ont connu un succès retentissant tant au niveau de la participation des chasseurs provenant de tout le canton mais aussi au niveau du taux de réussite des chiens.

Fait important, en mai 1981, soit il y a 40 ans, la section des chasseurs de la Gruyère a organisé et présenté à Bulle, Forêt de Bouleyres, grâce à nos amis Jurassiens, la première démonstration du chien de rouge dans notre canton.

Notre fédération compte à ce jour 73 chiens de rouge actifs.

Depuis avril dernier, notre section « groupe du chien de rouge » sous la responsabilité de Cédric Fragnière et des formateurs Frédéric Pharisa et Francis Baechler, ont mis sur pied la formation pour les conducteurs ainsi que les entraînements pour 7 chiens de rouge.

Nous avons pu bénéficier d'un pied à terre au lieu-dit « Les Petits Prarys » et cela tenant compte bien entendu de la situation particulière en raison du Covid-19.

Grâce à une équipe soudée et fidèle, les entraînements se sont déroulés sous les meilleurs hospices, hormis le temps qui a laissé à désirer.

L'harmonie entre le chien et le conducteur est primordiale. Chaque chien a suivi 5 pistes balisées et 5 pistes à l'aveugle et cela bien entendu dans des différents endroits et parcours.

Les différentes pistes avec une longueur de 500 mètres ont été marquées par les « saigneurs » qui ont répondu présents à chaque fois et mis leur temps à disposition des candidats. Il est utile de le rappeler que le marquage se fait grâce à une canne et le sang, soit 1 dl, est posé avec un temps minimum de 12 heures à l'avance et par toutes les conditions atmosphériques. Au terme de la piste, une peau de chevreuil est déposée comme but.

La période de formation dans les différentes sections étant achevée, 21 chiens ont donc été inscrits pour les épreuves de chien de rouge avec des pistes longues de 500 mètres, dont une piste de 1000 mètres.

Répartition par section : 7 pour la Gruyère, 5 pour la Veveyse, 1 pour la Sarine, 4 pour le Gibloux, 2 pour la Broye et 1 pour Sense Oberland, 1 pour la Glâne.

Afin d'assurer le meilleur dans la mise à disposition des pistes des secteurs concernés, 7 juges et 14 chefs de piste ont œuvré pour leur marquage, soit 22 pistes dont une de réserve. Cela représente au total 12 km dans les différents secteurs suivants – Les Monts de Riaz, Etang des

Bugnons, forêts de Cerniat, La Roche, Intyamon et bois de Sautaux. Pour la piste de 1000 mètres, le sang a été déposé 18 heures au minimum avant.

Nous avons bénéficié d'un temps optimal pour cette journée et les juges Messieurs Christian Udry, Denis Barbey, Eric Erb, Raymond Dorsaz, Luca Zarzani Baechler Francis et Pharisa Frédéric ont pu ainsi évaluer chacun 3 chiens.

Au terme de la matinée, la réussite a couronné 18 chiens pour ces épreuves de rouge. De grands moments d'émotion tant pour les maîtres que pour les chiens. N'oublions pas non plus le grand sourire et la joie de Cédric Fragnière et de tous les aides qui ont offert de leur temps pour la réussite de ces épreuves, car cela impliquait un grand travail de préparation, mais le succès a couronné le tout.

Il ne faut pas oublier de relever la présence du président cantonal, Anton Brügger, Anne-Marie Clément responsable de la commission du chien de rouge et Bernard Bapst, député et représentant des chasseurs au sein de la commission des chiens.

Mme Anne-Marie Clément a remis les certificats d'aptitude à chaque heureux conducteur qui a ainsi savouré grâce à son chien cette réussite, mais surtout pensé au travail de longue haleine qui ne se termine pas. Il y aura encore à poursuivre dans cette voie pour parfaire inlassablement l'apprentissage de son chien de rouge.

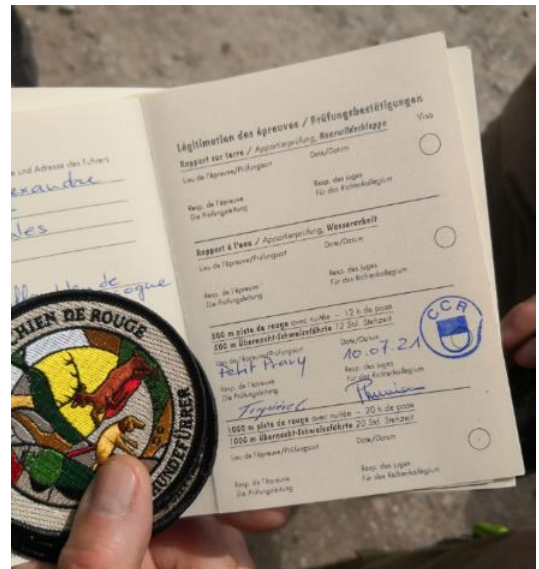
Journée bénéfique car nous comptons dans nos rangs 3 nouveaux juges de chien de rouge pour le canton de Fribourg et agréés par la FFSC. Ils ont réussi brillamment leur formation et ont reçu leur attestation dans le courant mai 2021. Les heureux bénéficiaires sont : Frédéric Pharisa, Francis Baechler et Emmanuel Ansermot.

Des remerciements particuliers ont été adressés à toutes les personnes qui de près ou de loin se sont engagées pour que cette journée soit à la hauteur des espérances de chacun.

L'ensemble des conducteurs, juges, chefs de pistes et aides, invités et amis ont partagé un repas dans une ambiance conviviale sur la place des « Petits Prarys » pour marquer dignement ces épreuves 2021.

L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect pour l'animal, ce dernier lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche systématique.

Texte de la société de chasse de la Gruyère



Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes

Principales modifications de l'Ordonnance sur la chasse

Art. 43

Chiens de chasse – Utilisation et interdictions

Harmonisation avec les pratiques du canton VD. Mêmes jours entre les deux cantons pour les essais de chiens. La modification élargit la durée des essais à 4 semaines (actuellement 2) tout en conservant le même nombre de jours d'essais totaux durant le week-end.

Art. 49

Chiens de rouge – Intervention

³
Toute recherche en dehors des heures habituelles de chasse doit faire l'objet d'un accord préalable du ou de la garde-faune de la région. A cette occasion, le ou la garde-faune peut autoriser le port d'une arme.

Art. 57

Permis de base – en dehors des territoires de montagne

La chasse de la martre et celle du geai des chênes sont supprimées. La chasse du chat haret est limitée aux individus non tigrés afin de ne pas confondre avec le chat sauvage (même disposition que le canton NE).

Art. 59

Chasse du chamois

La possibilité est nouvellement donnée, aux chasseurs pouvant participer à la chasse du chamois, d'échanger les bracelets entre eux.

Art. 61

Chasse du chevreuil

En application des directives fédérales en vigueur (chasse courte et efficace) le nombre de chevreuils chassables est augmenté à 4 par chasseur et la possibilité de prolonger cette chasse une cinquième semaine est supprimée. La chasse reste donc de 4 semaines (harmonisation avec le canton VD).

Art. 62

Chasse du cerf

Suppression de la limitation d'un seul cerf par chasseur (chasse plus efficace, cf. art. 19) dans le but d'augmenter la pression de chasse sur cette espèce en expansion.

Art. 64

Chasse du sanglier – en plaine

Introduction d'une disposition de l'OPlan. La chasse du sanglier demeure interdite en forêt en plaine du 1^{er} septembre au lundi du Jeûne fédéral (éviter de pousser les sangliers dans les cultures encore présentes durant cette période (limitation des dégâts)).

Art. 66

Chasse du sanglier – dans les réserves cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel ainsi que dans la réserve OROEM de Chevroux-Portalban

Harmonisation avec le canton VD et augmentation de l'efficacité de la chasse : possibilité d'utiliser ponctuellement des lampes de poche pour les chasses à l'affût (miradors) organisées dans les réserves OROEM.

Art. 67

Chasse du gibier à plumes en plaine

Simplification de l'article. La chasse du gibier à plumes se limite désormais à 4 espèces : bécasse, canard, colvert, sarcelle d'hiver et cormoran (harmonisation avec les concordats concernant chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat et le canton VD sauf pour la sarcelle qui reste chassable sur le territoire fribourgeois). La chasse du gibier d'eau à plumes est désormais admise dans tous les plans d'eau et ruisseaux du canton (ouverture et simplification).

Art. 70

Recherche des animaux blessés

Application des mesures en accord avec les consignes du livre "Chasser en Suisse" (soutenus par ChasseSuisse). Information au garde-faune dans les 4 heures qui suivent le tir afin de pouvoir organiser une collaboration lors de l'éventuelle recherche.

Art. 79

Animaux marqués

Définition du montant du dommage causé pour le tir d'un animal avec collier émetteur (effet dissuasif).

Art. 80

Animaux abattus par erreur

Simplification de l'article et modification appliquées afin de pallier aux problèmes des montants trop élevés, et sans justification biologique, appliqués jusqu'à présent pour le tir par erreur d'un cerf (concordat sur l'exercice de la chasse).

Art. 80a

Moyen de communication

¹ Le ou la garde-faune peut être contacté-e uniquement par téléphone, à l'exclusion de tout autre moyen de communication analogue (Internet, SMS, application, etc.).

Le coin de l'éthique

A quoi ressemblera la chasse dans quarante ans ? La question a certainement de nombreuses réponses qui plaisent ou déplaisent. C'est en tout cas la question que s'est posée la fondation François Sommer en France dans un document intitulé « Retisser le lien entre la chasse et la société : 8 chantiers pour 2040 ». Ce document soulève beaucoup d'interrogations sur la pratique de l'acte cynégétique dans les années à venir.

[LIVRE BLANC.pdf \(fondationfrancoissommer.org\)](https://www.fondationfrancoissommer.org/LIVRE_BLANC.pdf)

**Fédération Fribour-
geoise des sociétés de
chasse**

Président :
Anton Brügger

Wiler vor Holz 1
1714 Heitenried

Adresse mail
Anton.bruegger@bluewin.ch

Téléphone :
079 323 63 05

Nous sommes sur le
web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.chassefribourgeoise.ch



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
Freiburger Jagdverband

Commission « Ethique et
Communication »

secretariat@chassefribourgeoise.ch

Waidmannsheil !

*Belle saison de chasse à
vous toutes et à vous tous.*

